



Jours acquis pour congés de date à date

Par **ludilife**, le **12/01/2012** à **11:14**

Bonjour,rnj'appartient à la convention collective d'imprimerie de labeur(IDCC 184), je suis cadre avec des congés d'un mois de date à date.rnj'aimerais savoir à combien de jours exacts correspond cela?rnj'ai toujours eu droit à 4 semaines soit 3 semaines en août et une semaine en avril.rnai je droit à plus de 4 semaines,rnrnmerci de votre réponse

Par **pat76**, le **12/01/2012** à **19:21**

BonjourrrnrnAprès 24 jours de travail effectif, vous avez droit à 2,5 jours et demi ouvrables de congé payés.rnrnfaites le calcul sur 12 mois, cela revient à 30 jours ouvrables de congés payés.

Par **ludilife**, le **12/01/2012** à **20:13**

bonsoir, rnrnmerci pat pour ta réponse, dans ma convention collective le calcul avec 2.5 jours par mois concerne les ouvriers et après 30 ans de service ils passent à un calcul d'1 mois de date à date comme pour les cadres qui eux peuvent prétendre à cela après 2 ans de service